

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-162

SERVICE : Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

OBJET : Sinistre du 08 août 2023 : Incendie Brasserie du Lac – Indemnisation assurances - Acceptation

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration générale et des Ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 08 août 2023 à la Brasserie du Lac de la Plaine Tonique située 599 route d'Étrez, 01340 Malfretaz, ayant occasionné la destruction totale du bâtiment ;

CONSIDÉRANT le virement de 1 332 757,75 € reçu de Pilliot Assurances, courtier de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, correspondant à l'indemnité immédiate de l'incendie de la Brasserie du Lac.

DÉCIDE

D'ACCEPTER l'indemnité de 1 332 757,75 € versée par Pilliot Assurances, courtier de la Communauté d'Agglomération, correspondant à l'indemnisation immédiate du sinistre du 08 août 2023.

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 août 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sébastien GOBERT
8e Vice-Président aux Sports, à l'Administration générale et aux Ressources humaines



www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

